

# **Autour du paysage**

***synthèse et table ronde animée par Catherine Chomarat-Ruiz***

avec la participation de Moez Bouraoui et Roland Vidal

## **Présentation**

Catherine Chomarat-Ruiz commence par remercier les organisateurs de l'avoir invitée à ce colloque, puis conviée à animer la synthèse et la table ronde finales. En tant que philosophe, elle explique être entrée dans les questions relatives au paysage à partir de préoccupations d'ordre esthétique. C'est en effet la qualité de nos cadres de vie urbains et ruraux, l'impact qu'ils ont dans notre existence quotidienne, qui a tout d'abord requis son attention. Ses travaux ont ensuite été consacrés au partage et à la transmission de nos paysages, c'est-à-dire à des questions d'ordre éthique. Aujourd'hui, son rôle d'enseignante à l'ENSP de Versailles<sup>1</sup> a orienté ses recherches vers l'épistémologie des sciences du paysage. Il s'est agi de questionner l'interdisciplinarité comme horizon des études scientifiques consacrées au paysage et de nourrir l'hypothèse d'une nouvelle science du paysage. Elle justifie cette présentation personnelle en rappelant que chacun trie les informations qui lui parviennent grâce à une grille, le plus souvent fournie par son expérience et sa formation. Sa grille est composée des volets esthétique, éthique et épistémologique qui structurent son expérience et sa réflexion d'enseignant-chercheur. Et c'est donc grâce à celle-ci que la « formation » reçue pendant ces deux journées de colloque a été filtrée. De façon plus précise, les notions clés de « paysage », « environnement », « nature », « territoire » et « équité » ont été reçues en fonction de ces trois entrées.

Catherine Chomarat-Ruiz va alors souligner la spécificité de ces notions, tout comme leur caractère poreux, son souhait étant de soumettre cette analyse à la critique de l'assemblée. Puis elle terminera son intervention par une interrogation plus générale adressée aux intervenants et au public.

## **La synthèse et les questions**

### ***L'éthique***

La synthèse s'ouvre sur l'éthique, avec le caractère problématique de la notion morale de « justice ». Car si nul ne peut souhaiter l'injustice, la question du juste, présente dès le titre du colloque -*Construire l'« équité » territoriale de la Tunisie*- demeure difficile. Quel sera l'objet de cette justice ? Comment l'établir ? Pour qui et par qui atteindre ce but ?

---

<sup>1</sup> Le sigle désigne l' « École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille ».

Au cours de ces deux journées de colloque, ces questions se sont précisées. D'emblée, Pierre Signole a rappelé que l'« équité territoriale » n'existe pas en soi dans la mesure où elle n'est que « la transcription spatiale d'une justice sociale ». La justice sociale se marque dans l'accessibilité au foncier, aux infrastructures, aux biens de consommation et à ce que certains estiment un « don de Dieu », ou biens communs, telle l'eau<sup>2</sup>... La justice sociale exige que soient impliqués le maximum d'acteurs sociaux : qu'en penser dès lors que, au regard des analyses menées par Alia Gana et Gilles Van Hamme, les acteurs de la révolution n'apparaissent pas être les mêmes que ceux qui ont participé aux élections ? Menée par Yassine Sami Turki, l'analyse des propositions des différents partis politiques, la reprise qui fut faite ou pas de la justice dans ces propositions, fut éclairante. La justice territoriale demeure une affaire délicate. Le rééquilibrage entre intérieur des terres, sud du pays, d'une part, et littoral, d'autre part, s'impose comme une évidence<sup>3</sup>. Mais, comme l'a montré Jean-Marie Miossec, un redécoupage territorial et une refonte de la gouvernance de ces territoires excluent-ils le risque d'un éclatement du pays ? Des propositions sont alors avancées, qui toutes vont dans le sens d'une co-construction de l'équité par les élus et par la société civile. Il s'agit alors de penser, selon Chakib Zouaghi et Dorothee Boccanfuso, en termes de « participation » et de « développement durable », tout en gardant à l'esprit ce que cette idée de participation peut avoir d'illusoire...

Du point de vue des notions convoquées, ce volet éthique a donc mis en avant la notion de « territoire » au sens d'une entité physique, mais surtout eu égard à l'acception politique et juridique de la notion. La question demeure alors posée des outils susceptibles d'aider à construire l'équité que les tunisiens revendiquent. Si des données issues de « schémas directeurs » et d'autres documents d'urbanisme existent et ont régulièrement été actualisées de l'indépendance à nos jours, quels seraient le rôle et la pertinence des *Atlas de paysage* qui ont été dressés pour la Tunisie<sup>4</sup> ? Cette entrée sensible dans les questions territoriales est-elle de nature à éclairer l'équité qui est recherchée ?

Mais l'équité territoriale a d'emblée été saisie sous l'angle de la morale et a touché la question de l'environnement<sup>5</sup>. Pour être creusée, la question ne pourrait-elle pas être posée en termes « d'éthique environnementale », de principe de responsabilité et/ou de précaution ? Les travaux de Catherine et de Raphaël Larrère, fondés, entre autres, sur les écrits d'A. Léopold, de J.-B. Calicott, H. Jonas, H. Arendt, pourraient fournir matière à réflexion.

---

<sup>2</sup> Voir, notamment, les communications de Saloua Toumi pour l'agriculture périurbaine et la répartition du foncier, ainsi que celles de Saïda Hammami et Christine Aubry, tout comme l'intervention d'Ahmed Karim Dhaouadi, Christine Aubry et Sabine Houot. Se référer aux interventions de Rafea Mraïhi et d'Anis Romdhani sur la question des transports ; voir Alia Gana ainsi que Awatef Ben Laaradh sur la gouvernance de l'eau. Pour une comparaison entre la Tunisie et le Maroc, pour les questions de l'eau, on se référera à l'intervention de Charaf Saidi et Youssef Alami. Pour la question, controversée, des investissements, il faut se reporter à l'intervention de Mohammed Tlili Hamdi et Ibtissem Omri.

<sup>3</sup> Béchir Riadh, Mongi Sghaier, Saïd M. Dhifallah et Nadia Ounalli ont fait le point sur la disparité régionale en Tunisie.

<sup>4</sup> Du point de vue de la connaissance du pays, des outils et des données dont l'on dispose, l'ouverture du colloque et les précisions apportées par Fathi Ennaïfer au cours de ces deux journées ont été précieuses.

<sup>5</sup> Ce fut le cas dans les interventions d'Hamza Ayari et de Sami Ben Haj.

## ***L'esthétique***

Le second volet de la synthèse proposée concerne l'esthétique, car cette question a été abordée à travers la notion de nature. La conférence de Ridha Boukraa, qui portait sur la gestion des aires protégées, a rappelé que certains parcs naturels avaient été en partie « saccagés ». Les clôtures mises à bas, du bois a été coupé et, plus étonnant, des animaux ont été « sacrifiés ». Le terme de « sacrifice » renvoie à l'idée de rituel auquel on assiste, à une mise en scène qui confère une dimension sacrée à l'animal et à l'espace naturel où il vit. Or, certains de ces parcs, notamment dans le sud-ouest du pays, ont été érigés sur des territoires dont les populations ont développé une forme littéraire, plus exactement poétique, qui chante les beautés de la nature et manifeste une réelle « sensibilité paysagère ». Cette intervention a donc montré que la nature, qui apparaît en tant que sacrée, est aussi profane et qu'elle croise ainsi des préoccupations d'ordre esthétique dès lors que ce terme qualifie un espace à l'échelle du paysage, ne désigne plus simplement ce qui est beau, voire joli -l'art des parcs et jardins-, et n'est pas retreint aux seuls espaces verts urbains.

D'autres communications, telles celles de Jilani Chatti et de Besma Loukil, qui ont confirmé l'inadéquation de ces « espaces verts » à la culture tunisienne de l'espace urbain autorisent à penser les questions esthétiques en les dissociant de la « verdolâtrie<sup>6</sup> », du primat de peinture dans la construction du paysage et, plus généralement, des travaux relatifs à l'« artialisation » d'A. Roger. Ne faudrait-il pas convoquer, pour progresser dans cette voie, les travaux de L. Fels ? Ou ceux de N. Blanc sur une « esthétique environnementale » ? De façon générale, c'est en effet de l'impact émotionnel, non négligeable, de nos cadres de vie ruraux, urbains et périurbains dont il est question dans ce second volet.

## ***L'épistémologie***

Tout au long de ces deux journées, les « diagnostics » concernant l'équité territoriale sont établis depuis longtemps ; le vrai problème étant dès lors : « Que fait-on maintenant ? ». Cette interrogation concerne le passage de la connaissance, entendue au sens large des savoirs et savoir-faire, à l'action. Or, c'est entre la connaissance et l'action que se situe la question de la formation et celle, épistémologique, des conditions à réunir pour que ces connaissances ne restent pas virtuelles.

De façon précise, la formation se comprend en termes de transferts de savoirs et de savoir-faire. Ne s'agit-il pas de persévérer dans l'éducation des populations afin que chacun passe du statut de « sujet » à celui de « citoyen » et puisse effectivement participer d'une « société civile » en construction ? B. Houman insiste sur ce point. C'est la condition à mettre en oeuvre pour qu'une « prise de parole » puisse participer de ce « bon usage des conflits » dont A. Torre a rappelé qu'il est indissociable d'une démocratie en acte. La formation se comprend en outre en termes d'innovation, c'est-à-dire de recherche susceptible de produire des connaissances nouvelles, par des médias nouveaux, pour des acteurs et des publics différents...

---

<sup>6</sup> Il est juste de rappeler que ce point de vue ne fait pas l'unanimité. Anouck Barka a défendu, par exemple, l'idée d'une « Infrastructure Verte Urbaine » comme étant susceptible de « réinventer les villes en Tunisie ».

De ce fait, la question du lien connaître/former/agir a été traitée par des communications portant sur ce que devrait être un « réel projet de développement » innovant pour la Tunisie. La « réalité » de ce projet a été mesurée à l'aune de son fondement idéologique ou scientifique, notamment par l'intervention de Dhouha Bouraoui<sup>7</sup>. Le projet de « développement » a été envisagé du point de vue spatial, c'est-à-dire sous l'angle des « formes » urbaines, architecturales et paysagères, des « matériaux » à utiliser, et de la prise en compte du site et, plus largement, du contexte culturel, par A. Djerbi<sup>8</sup>.

Ces conférences ont témoigné d'approches différentes en matière de projet de développement urbain et territorial. Elles laissaient clairement entrevoir le point de vue -le métier ou la discipline scientifique- depuis lequel chacun s'est prononcé ; point de vue dont il faut avouer qu'il reflétait souvent la façon, toute française, dont les intervenants praticiens et/ou enseignants-chercheurs ont été formés dans nos écoles d'architecture et de paysage. Pour ce qui concerne l'innovation, ces interventions ont implicitement posé le problème de la dissociation entre un projet de développement fondé sur les sciences humaines et sociales -un projet dit « de territoire »-, et les sciences de la conception inhérentes au projet dit « de paysage ». Innover en matière de projet de développement et des formations qui sous-tendent ces projets, ne serait-ce pas commencer par rapprocher ces deux types de projet ? Deux options semblent alors possibles. Faut-il faire acquérir aux jeunes, qui auront en charge d'édifier l'espace public, une formation interdisciplinaire alliant les compétences scientifiques et techniques en architecture, paysage et urbanisme ? Ou faut-il inventer un nouveau métier, de « concepteur-médiateur de l'espace commun », qui se situerait par-delà un horizon interdisciplinaire jugé insuffisant ?

## **Le débat**

Les réactions à ces propositions furent vives et nombreuses. En premier lieu, l'intervention de Moez Bouraoui a porté sur l'idée d'une « justice distributive », le risque de la récupération -confiscation- par une fraction politique des débats en cours et de l'éclatement du pays du fait de la réapparition de « la question tribale ». Elle s'est poursuivie en évoquant la nécessité de réfléchir et de construire un « espace public » qui, à son avis, n'existe pas encore en Tunisie. Elle s'est alors achevée sur l'idée de refonder la formation des métiers d'architecte, de paysagiste et d'urbaniste autour de la notion centrale d'« aménagement du territoire », l'idée étant de répondre à la demande réelle que la recherche permet de connaître avec précision. En un second temps, Roland Vidal a insisté sur la « sensibilité paysagère », au sens de l'attachement affectif qui lie chacun à son cadre de vie. Puis il est revenu sur la proposition, centrale à ses yeux, d'une formation susceptible de répondre à la demande réelle des Tunisiens ; d'une « formation fondée sur la recherche » et non sur « le seul apprentissage mimétique d'un métier » comme c'est malheureusement encore trop souvent le cas.

---

<sup>7</sup> Une analyse de l'état bourguibien offre un bon complément à ce point de vue. Voir la communication de Nader Meddeb.

<sup>8</sup> La conférence de Saïd Almi a bien rappelé le rôle paradigmatique qu'Alberto Magnaghi joue dans l'idée de projet de développement par le local.

Pour ce qui concerne les intervenants et le public, les interventions ont principalement porté sur des questions de politique, d'économie et de formation. D'un point de vue politique et économique, elles ont mis l'accent sur le problème de la spéculation foncière autour des villes -notamment de Tunis- et la nécessité de mieux gérer l'espace agricole et urbain en ne se contentant pas d'être attentif aux programmes qui peuvent être équitables dans le type de développement qu'ils préconisent et inéquitables dans la manière dont ils sont mis en oeuvre sur le terrain<sup>9</sup>. L'enjeu est en effet d'impliquer la société civile, d'éviter la confiscation des questions d'équité par des juristes, par exemple, et d'éviter l'éclatement possible du pays.

Mais c'est sans nul doute la question de la formation qui a retenu le plus l'attention. Il est proposé de faire un inventaire des formations de paysagiste, d'architecte et d'urbaniste ; un inventaire qui permettrait d'imaginer une formation susceptible de répondre aux besoins des tunisiens. Il faudrait alors mettre en correspondance cette formation avec un financement provenant des entreprises, l'État ne pouvant pourvoir à tout. Et ne pas oublier la formation à, par et pour la recherche, même si le droit à l'éducation de tous et à tous les âges de la vie est fondamental pour la démocratie.

L'idée est alors lancée d'évaluer la portée de ce colloque et des propositions qu'il a esquissées en se retrouvant dans un an. La proposition est accueillie fort chaleureusement, par l'ensemble des participants, tel un mot de fin et d'avenir !

*Catherine Chomarar-Ruiz, décembre 2011*

---

<sup>9</sup> La question du tourisme a été abordée dans l'intervention d'Abderraouf Dribek sans être traitée de façon centrale.